



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : .....
ou Dénomination (pour les personnes morales) : .. IZCO TP.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .... M. Régis ROY.....
Adresse : N° ..... Rue ..... route de Castelnau.....
Commune .... GABARRET.....
Code postal ... 40330.....
Nature des activités : .... carrière.....
.....
.....
Qualification : ... Dirigeant et gérant.....
.....
.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<b>B1 : Amphibiens</b>	
Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)	Destruction d'un habitat de reproduction constitué d'un plan d'eau et canal liés au fonctionnement de la carrière Destruction d'habitats d'hivernage faiblement potentiels (plantations de pins) au sein de la zone d'extension
Crapaud épineux (Bufo spinosus)	
Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)	
Rainette méridionale (Hyla meridionalis)	
<b>B2 : Reptiles</b>	
Lézard des murailles (Podarcis muralis)	Destruction d'habitats anthropiques utilisés par les espèces au sein de la carrière en activité. Le phase induit toutefois la recréation progressive d'habitats colonisables permettant ainsi de ménager tout au long de l'exploitation des secteurs utilisables par les espèces. Le périmètre d'extension conduira à la destruction d'habitats terrestres globalement peu favorables.
Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)	
<b>B3 : Oiseaux</b>	
Guépier d'Europe (Merops apiaster)	Destruction, à terme, du front de taille utilisé en 2016 pour la nidification. Des habitats équivalents auront toutefois préalablement été reconstitués sur site.
Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)	Destruction d'habitats actuellement favorables à la nidification de l'espèce (jeune pinède). Ces derniers sont toutefois en évolution en lien avec la pousse des pins et pourraient avoir changé de physionomie au moment de leur destruction. L'espèce est susceptible de se maintenir au fil des années au sein de ces habitats, à la faveur, notamment de lisières ou clairières, même si les peuplements les plus fermés s'avèrent moins favorables.

<u>Cortège d'espèces communes des milieux boisés</u>	
Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> )	Destruction d'habitats de nidification majoritairement de faible qualité écologique (pinède plantée) et de faible ampleur au regard de la matrice forestière au sein duquel se trouve le projet.
Mésange huppée ( <i>Lophophanes cristatus</i> )	
Accenteur mouchet ( <i>Prunella modularis</i> )	
Coucou gris ( <i>Cuculus canorus</i> )	
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	
Pouillot de Bonelli ( <i>Phylloscopus bonelli</i> )	
Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	
Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )	
Roitelet triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> )	
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	
<u>Cortège d'espèces des milieux semi-ouverts</u>	
Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolais polyglotta</i> )	Destruction d'habitats de nidification. Ces derniers sont toutefois en évolution en lien avec la pousse des pins et pourraient avoir changé de physionomie au moment de leur destruction
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	
Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> )	
Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> )	
Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	
Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	
Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )	
Verdier d'Europe ( <i>Chloris chloris</i> )	
Pipit des arbres ( <i>Anthus trivialis</i> )	
Rosignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> )	
Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	
Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> )	
<u>Cortège d'espèces communes des milieux minéraux ou anthropiques</u>	
Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> )	Le déplacement des bâtiments engendrera la perte temporaire d'habitat favorable à la nidification

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte



**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

- |                                       |                          |                                       |                                     |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="checkbox"/>            |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux       | <input type="checkbox"/>            |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/>            |
| Etude écologique                      | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique       | <input type="checkbox"/>            |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique    | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités        | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages aux cultures   | <input type="checkbox"/> | Autres                                | <input type="checkbox"/>            |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....

Approvisionnement local en matériaux notamment pour les pistes DFCI (cf. dossier de dérogation).....

.....  
Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : ...

Les destructions interviendront dans le cadre des opérations, échelonnées dans le temps, d'enlèvement de la végétation et de décapage préalables aux différentes phases d'exploitation de la carrière. Les milieux concernés sont principalement des pinèdes plantées en cours d'évolution, un front de taille accueillant, certaines années, le Guêpier d'Europe et un plan d'eau créé pour les besoins de la carrière, abritant plusieurs espèces d'amphibiens.

.....  
Altération  Préciser : .....

.....  
Dégradation  Préciser : .....

.....  
Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

.....  
Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

.....  
Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : .30 ans.....  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine  
Départements : Landes (40)  
Cantons : Haute Lande Armagnac  
Communes : Escalans



**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos   
Mesures de protection réglementaires   
Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Renforcement des populations de l'espèce   
Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Un ensemble de mesures d'évitement et de réduction est prévu pour assurer la bonne intégration environnementale de l'exploitation en particulier : évitement d'une partie du périmètre autorisé, déboisement et décapage progressif des surfaces à exploiter, conservation d'un habitat de reproduction pour les amphibiens).

En complément des mesures d'évitement et de réduction, il est par ailleurs prévu une remise en état écologique du site suivi d'une gestion adaptée pendant 5 ans. La physionomie des milieux recréés sera favorable à la faune la plus remarquable, du fait, notamment du non reboisement des surfaces exploitées

(cf. détail dans le dossier de dérogation).

.....  
Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

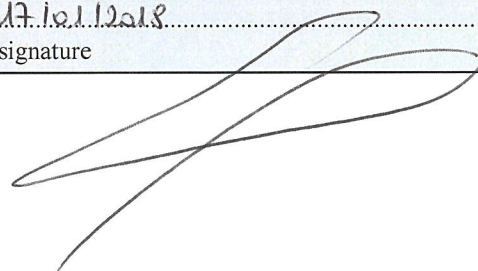
Suivi annuel de la nidification du Guêpier d'Europe

Suivi herpétologique réalisé tous les 5 ans et à chaque nouveau déplacement important de la mare abritant les amphibiens.....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Sabaud .....  
le ... 17.10.2018 .....  
Votre signature





**DEMANDE DE DÉROGATION POUR**  
 **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT\***  
 **LA DESTRUCTION\***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE\***  
**DE SPECIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : .....	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : .. IZCO TP.....	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .... M. Régis ROY.....	
Adresse : N° ..... Rue ..... route de Castelnau.....	
Commune .... GABARRET.....	
Code postal ... 40330.....	
Nature des activités : ... carrière.....	
.....	
.....	
Qualification : ... Dirigeant et gérant.....	
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<b>AMPHIBIENS</b>		
Alyte accoucheur (Alytes obstetricans) Crapaud épineux (Bufo spinosus) Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus) Rainette méridionale (Hyla meridionalis)	Quelques individus	Destruction d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins).  En cas d'opérations de capture lors du déplacement du point d'eau : tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte (ensemble des stades de développement : pontes, larves et adultes)
<b>REPTILES</b>		
Lézard des murailles (Podarcis muralis) Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)	Quelques individus	Destruction d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins).
<b>OISEAUX</b>		
Guêpier d'Europe (Merops apiaster) Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus) Mésange huppée (Lophophanes cristatus) Accenteur mouchet (Prunella modularis) Coucou gris (Cuculus canorus) Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla) Pinson des arbres (Fringilla coelebs) Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli)	Quelques individus	Perturbation des couples nicheurs à proximité de la carrière. La carrière est toutefois déjà en activité. Certaines espèces comme le Guêpier sont nicheuses au sein même de l'emprise.



Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> ) Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> ) Roitelet triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> ) Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> ) Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolais polyglotta</i> ) Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> ) Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> ) Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> ) Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> ) Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> ) Verdier d'Europe ( <i>Chloris chloris</i> ) Pipit des arbres ( <i>Anthus trivialis</i> ) Rossignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> ) Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> ) Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> ) Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> )		
---	--	--

nature des spécimens, sexe, signes particuliers

### C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \*

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....

Approvisionnement local en matériaux notamment pour les pistes DFCI (cf. dossier de dérogation).....

### D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION \*

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

#### D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT \*

Capture définitive	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés : pour les amphibiens, mares qui seront nouvellement créées et/ou mares existantes à proximité	
Capture temporaire	<input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place	<input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Les opérations de capture/déplacement d'amphibiens ne seront menées qu'en cas de nécessité. Mode opératoire : capture à la main ou au trouleau, déplacement dans des seaux de collecte en eau, lâchers des individus au maximum 1 heure après la collecte.



**S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :**

**Date :** uniquement en cas de nécessité, dans le cas où le comblement du point d'eau s'avérerait nécessaire en période de reproduction des amphibiens

**Lieu :** transfert au sein du nouveau point d'eau

- Capture manuelle  Capture au filet
- Capture avec épuisette  Pièges  Préciser : .....
- Autres moyens de capture  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

**D2. DESTRUCTION \***

- Destruction des nids  Préciser : .....
- Destruction des oeufs  Préciser : .....
- Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....
- .....
- Par pièges létaux  Préciser : .....
- Par capture et euthanasie  Préciser : .....
- Par armes de chasse  Préciser : .....
- Autres moyens de destruction Préciser : réalisation des travaux – Risques de destruction directe d'individus d'amphibiens, reptiles, en lien avec les opérations d'enlèvement de la végétation, de terrassement, et plus généralement avec la circulation d'engins de chantier.
- Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....
- Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : ..... Circulation d'engins.....
- Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....
- Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : ..... Circulation d'engins .....
- Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : A définir
- Formation continue en biologie animale**  Préciser : A définir
- Autre formation  Préciser : A définir

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE de l'OPÉRATION**

Préciser la période : **30 ans**  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine  
Départements : Landes (40)  
Cantons : Haute Lande Armagnac  
Communes : Escalans

**H. EN ACCOMPAGNEMENT de l'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***



Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Un ensemble de mesures d'évitement et de réduction est prévu pour assurer la bonne intégration environnementale de l'exploitation en particulier : évitement d'une partie du périmètre autorisé, déboisement et décapage progressif des surfaces à exploiter hors période de nidification des oiseaux, conservation d'un habitat de reproduction pour les amphibiens).

En complément des mesures d'évitement et de réduction, il est par ailleurs prévu une remise en état écologique du site suivi d'une gestion adaptée pendant 5 ans. La physionomie des milieux recréés sera favorable à la faune la plus remarquable, du fait, notamment du non reboisement des surfaces exploitées

(cf. détail dans le dossier de dérogation).

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

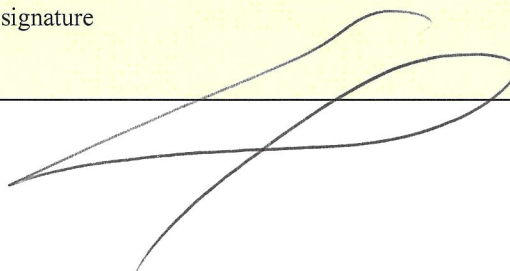
Suivi annuel de la nidification du Guêpier d'Europe

Suivi herpétologique réalisé tous les 5 ans et à chaque nouveau déplacement important de la mare abritant les amphibiens.....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..... Gabarruk .....  
le ..... 17 11 2018 .....  
Votre signature







## N° 13617\*01 DEMANDE DE DEROGATION

**POUR**       **LA COUPE\***                       **L ARRACHAGE\***  
 **LA CUEILLETTE\***                       **L ENLEVEMENT\***  
**DE SPECIMENS D ESPECES VEGETALES PROTEGEES**

\*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du Livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 Février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

### A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : IZCO TP  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Régis ROY  
Adresse : route de Castelnau 40330 GABARRET  
Nature des activités : carrière  
Qualification : Dirigeant et gérant

### B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
<i>B1 : Linaria spartea</i> Linaire effilée	3 stations totalisant entre 50 et 100 pieds	Les stations présentes se sont développées au sein des zones décapées dans le cadre de l'exploitation de la carrière. De nouvelles stations sont susceptibles d'apparaître lors des différentes phases d'extraction. Les individus ne seront pas détruits en période de végétation. Un transfert de sol avec sa banque de graine sera réalisé vers des zones non impactées
<i>B2 : Lotus hispidus</i> Lotier velu	Aucune des stations identifiées ne sera impactée	Les stations identifiées se situent hors des zones d'extraction. De nouvelles stations sont toutefois susceptibles d'apparaître lors des différentes phases d'extraction. Les individus ne seront pas détruits en période de végétation Un transfert de sol avec sa banque de graine sera réalisé vers des zones non impactées
<i>B3 : Lotus angustissimus</i> Lotier grêle	La station identifiée ne sera impactée	La station identifiée se situe hors des zones d'extraction. De nouvelles stations sont toutefois susceptibles d'apparaître lors des différentes phases d'extraction. Les individus ne seront pas détruits en période de végétation. Un transfert de sol avec sa banque de graine sera réalisé vers des zones non impactées

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

### C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :



Extension de la carrière approvisionnant en matériaux les chantiers locaux (création de pistes DFCI notamment)  
Voir détail dans le dossier de dérogation.

#### D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L OPERATION

Préciser la période : 30 ans  
Ou la date :

#### E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : Le sol des stations de la (ou des) espèce(s) et sa banque de graines associée sera transféré en bordure de la carrière, sur une zone non impactée et gérée favorablement.

Arrachage ou enlèvement temporaire  Avec réimplantation sur place   
Avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :  
Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

#### E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques :  
Après repérage des stations, décapage du sol, hors période de végétation et transfert de la banque de graine vers un site non impacté

Méthodologie détaillée dans les mesures MR1 et MR3 du dossier de dérogation

#### F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION\*

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : Botaniste expérimenté  
Formation continue en biologie végétale  Préciser :  
Autre formation  Préciser :

#### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine  
Départements : Landes (40)  
Cantons : Haute Lande Armagnac  
Communes : Escalans

#### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE\*

Réimplantation d'une partie des spécimens enlevés   
Mesures de protection réglementaires   
Réimplantation des populations de l'espèce   
Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Un secteur de 0,9 ha sera préservé en bordure de carrière et dédié à la conservation de la flore patrimoniale du site dont la gestion (réalisée tout au long de l'exploitation du site) sera favorable aux Lotiers, Linaire effilée et Gesse anguleuse principalement. La surface de ce secteur a vocation à augmenter et progresser vers l'est au fur et à mesure de l'exploitation du site. Il accueillera la banque de graines transférée à partir des secteurs où les espèces auront pu se développer au cours des différentes phases d'exploitation.

Un griffage du sol (hersage, griffage au godet d'une pelle mécanique, etc.), réalisé tous les 3 ans sur les 5 à 10 premiers centimètres du sol permettra de rajeunir la végétation en favorisant les espèces pionnières. Cette opération sera réalisée à l'automne, avant les premières gelées.

Un contrôle des ligneux sera réalisé si des fourrés commencent à coloniser la zone.

Voir détail dans le dossier de dérogation

MR1 : déboisement et décapage échelonnés des secteurs prochainement exploités

MR3 : Conservation et gestion d'un habitat favorable à la Linaire effilée, Lotier grêle et Lotier velu.

#### I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan des opérations antérieures (s'il y a lieu) :



**Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :**

Un botaniste sera missionné les deux années qui suivent le défrichement et le décapage d'un nouveau terrain à exploiter. Le suivi sera réalisé en deux passages, l'un en juin et l'autre en août. Le suivi aura pour objectif de cartographier chaque espèce patrimoniale en ayant une attention particulière sur les espèces concernées par la présente demande de dérogation. A l'issue de l'inventaire, l'opérateur balisera les stations pour indiquer au pelliciste la localisation de la banque de graine à prélever.

Par ailleurs, le botaniste effectuera également un suivi de la zone dédiée à la conservation de la flore patrimoniale du site faisant l'objet de la mesure MR3 (en un passage effectuée fin juin). Le suivi sera constitué de 3 types d'inventaires :

- Un inventaire et une cartographie de chacune des 3 espèces faisant l'objet de la demande de dérogation ;
- Un inventaire et une cartographie des invasives ;
- Un suivi de la préconisation de la végétation par le suivi de 2 placettes de suivi dont la localisation sera pérenne dans le temps. Sur chaque placette, toutes les espèces seront inventoriées et leur recouvrement estimé.

Chaque année de suivi fera l'objet d'une note de synthèse avec définition de préconisations de gestion si nécessaire. Elle sera transmise à la DREAL Nouvelle-Aquitaine et au CBNSA.

**\*cocher les cases correspondantes**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à : Subarnet  
Le : 17.01.2018  
Votre signature :

